

ADMINISTRATION COMMUNALE

DE

DALHEIM



REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du: 13 juin 2007

Annonce publique et convocation des conseillers : 05.06.2007

Membres présents : Mme MOUSEL-SCHMIT Marie-Ange, bourgmestre, M. MARX Arsène et Mme ERNSTER Francine, échevins, M. HEISBOURG Joseph, Mme LINDEN-SCHARLÉ Liz, M. LOOS Victor, M. MANGERICH Joseph, M. STEICHEN Paul et M. WATGEN Steve, conseillers, THINES René, secrétaire.

Membres absents : a) excusé: /
b) sans motif: /

Point de l'ordre du jour: N° 02/04/2007

Objet: Règlement-taxe relatif à la vente de repas sur roues.

Le Conseil Communal,

Considérant que la commune de Dalheim offre le service « repas sur roues » aux habitants qui en font la demande ;

Entendu la proposition du collège échevinal de fixer la taxe y relative à 6,20 € par repas ;

Considérant qu'actuellement 6 personnes sont desservies par le service « repas sur roues » ;

Vu les articles 99, 101, 102 et 107 de la Constitution ;

Vu les articles 29, 82, 105 et 106.7° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après en avoir délibéré ;

unanimentement DÉCIDE

de fixer avec effet à partir du 01 août 2007 la taxe relative à la vente de repas sur roues comme suit:

6,20 € par repas.

En séance à Dalheim, date qu'en tête.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,
Dalheim, le 29 juin 2007.

Le Bourgmestre:

Le Secrétaire:

M. Moussel-Schmit



Thines